

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
04 13 31 22 73

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Soutien au développement pastoral, volet agriculture - Année 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le département des Bouches-du-Rhône, la forêt et les garrigues couvrent près de 180 000 hectares et la collectivité départementale est propriétaire de plus de 16 000 ha répartis sur une trentaine de domaines à gérer et à entretenir.

Les pratiques pastorales apportent une contribution importante à la protection des espaces naturels : prévention des incendies de forêt, préservation des milieux ouverts et des habitats d'espèces floristiques et faunistiques remarquables, coussouls et zones humides. Conscient des enjeux liés à la protection et à l'entretien de ces espaces, le Département souhaite soutenir le sylvopastoralisme et les pratiques pastorales qui s'exercent sur son territoire.

L'intervention du Conseil départemental s'inscrit en application de la convention signée en 2017 avec la Région et de la délibération cadre approuvée par délibération de la Commission permanente du 12 mai 2017, fixant les conditions de mise en œuvre de la politique agricole départementale dans le cadre législatif et règlementaire national et européen 2015 – 2020.

C'est dans ce cadre que le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), association loi 1901 (TAG 1008), domicilié 580, avenue de la Libération, Maison régionale de l'élevage – 04100 Manosque, (Président : Monsieur Luc FALCOT) a sollicité le Département.

Les activités de l'association menées sur le département s'organisent principalement autour de 3 domaines :

- l'expérimentation, l'acquisition et la diffusion de références techniques, à partir de travaux en situations réelles,
- la mise en œuvre d'actions collectives de développement auprès des éleveurs et des gestionnaires d'espaces naturels,
- la réalisation d'études et d'expertises, notamment pour l'aménagement et la gestion des espaces à usage pastoral.

Afin de coordonner la mise en œuvre des actions collectives de développement auprès des éleveurs, des collectivités et des gestionnaires des espaces naturels, avec les politiques forestières, environnementales et agricoles du Département, le CERPAM propose un plan d'actions pour l'année 2020, en vue d'atteindre les objectifs suivants dans le domaine de l'agriculture :

- une veille et une mise en relation des acteurs pour les projets pastoraux de lutte contre les friches dans le cadre du FDGER classique et du FDGER DFCI (défense des forêts contre les incendies) ;
- un appui technique pour la réalisation d'expertises et d'une animation pastorale dans les espaces agricoles et naturels périurbains, en particulier le périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) de Velaux ;
- un appui aux projets d'installation de nouveaux éleveurs ayant une composante pastorale, notamment en faisant le lien avec les enjeux territoriaux concernés (Natura 2000, DFCI, forestier) ;
- un appui administratif selon les besoins des éleveurs ou des opérateurs MAEC concernant les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) mises en place sur la période d'engagement 2015-2020 et portant sur l'enjeu "Maintien des surfaces herbagères et pastorales".

L'aide départementale sollicitée s'élève à 10 000 euros pour le volet agriculture).

Pour information, le volet environnement et forêt fait l'objet d'un rapport instruit par la direction de l'environnement

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL